



Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life
Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Rapport de gestion 2005



Sommaire

Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 3 Avant-propos du président
- 4 Rapport annuel de la gérante
- 4 Administration de la fondation
- 4 Marche des affaires
- 8 Informations relatives au marché
- 9 Evolution des marchés financiers

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 12 Bilan
- 14 Compte de resultat
- 17 Annexe aux comptes annuels 2005
- 17 I: Bases et organisation
- 19 II: Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 19 III: Mode de réalisation de l'objectif
- 19 IV: Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 20 V: Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
- 23 VI: Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
- 26 VII: Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 27 VIII: Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 27 IX: Autres informations relatives à la situation financière
- 28 X: Evénements survenus après la clôture du bilan
- 29 Rapport de l'organe de contrôle

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

- 30 Bilan
- 32 Compte de resultat
- 34 Annexe aux comptes annuels 2005
- 34 I: Bases et organisation
- 35 II: Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 35 III: Mode de réalisation de l'objectif
- 35 IV: Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 35 V: Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
- 35 VI: Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
- 37 VII: Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 37 VIII: Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 37 IX: Autres informations relatives à la situation financière
- 37 X: Evénements survenus après la clôture du bilan
- 38 Rapport de l'organe de contrôle



Avant propos du président

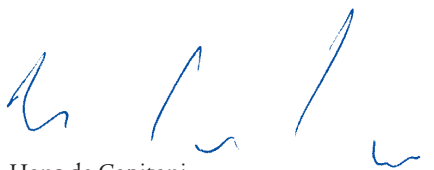
Le 2^e pilier continue de nous tenir en haleine! En effet, l'année 2005 fut particulièrement intéressante et riche en défis. La prévoyance professionnelle, qui recouvre des thèmes variés, ne cesse d'évoluer. C'est pourquoi elle est, à l'heure actuelle, d'un intérêt particulier pour les assurés. Les changements démographiques préoccupent les acteurs économiques et politiques, l'évolution du marché donne lieu à des débats sur le taux de conversion et le taux d'intérêt minimal. Swiss Life participe activement à ces débats car nous entendons offrir des solutions de prévoyance durables à nos clients. Le processus permettant d'assurer la pérennité du 2^e pilier est complexe et implique nécessairement de procéder à certains ajustements. Eu égard au vieillissement de la population, il est indispensable d'adapter les taux de conversion et de trouver une solution viable pour la fixation du taux d'intérêt minimal.

L'année 2005 a été placée sous le signe des élections au conseil de fondation. Le conseil de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life se compose désormais de 4 représentants des salariés et de 4 représentants des employeurs. Comme la fondation collective propose des solutions de prévoyance partiellement autonomes, dans lesquelles les clients assument le risque de placement, Swiss Life n'est plus représentée au sein du conseil de fondation en tant qu'assureur.

Le 3^e paquet de la révision de la LPP est entré en vigueur en 2006. Il a pour principal objet les prescriptions fiscales dans le 2^e pilier. Les dispositions en matière de transparence ont été introduites le 1^{er} avril 2004 et doivent être appliquées pour la première fois dans le cadre de la présentation des comptes de l'exercice 2005 selon la norme Swiss GAAP RPC 26. A partir du 1^{er} janvier 2006, chaque œuvre de prévoyance bénéficie donc d'une transparence optimale.

Pour les clients de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, 2005 a été l'année de la consolidation. Les marchés des actions ont connu une évolution très positive, ce qui s'est traduit dans les comptes annuels par de bons rendements. Certains clients qui avaient dû faire face à un découvert au cours des années précédentes ont réussi à retrouver un degré de couverture supérieur à 100% grâce aux mesures prises par les œuvres de prévoyance.

Nous remercions les personnes assurées pour la confiance qu'elles témoignent à Swiss Life et à nos collaborateurs. Nous mettrons naturellement tout en œuvre pour continuer à vous offrir des prestations de qualité et nous réjouissons de continuer à vous compter parmi nos clients.



Hans de Capitani

Président du conseil de fondation

Rapport annuel de la gérante

Administration de la fondation

Elections et changements intervenus au sein du conseil de fondation en 2005

Le rôle des membres du conseil de fondation prend une importance croissante. En 2005, le conseil de fondation a été entièrement renouvelé. Dans le cadre d'une procédure électorale démocratique, les quelque 400 clients de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life ont élu les nouveaux membres du conseil de fondation pour les quatre prochaines années. En procédant à cette élection, la fondation se conforme aux dispositions de mise en œuvre d'une gestion paritaire, en vigueur depuis la 1^{re} révision de la LPP. Au 1^{er} juillet 2005, le conseil de fondation était composé de huit membres. Hans De Capitani, membre sortant du conseil de fondation, a été réélu et assure la présidence du conseil de fondation pour les quatre premières années du mandat en tant que représentant des employeurs. Avec Ursula Bachmann, c'est une ancienne membre de la fondation de prévoyance en faveur des cadres de Swiss Life qui a été élue. Quant aux autres personnes élues au conseil de fondation, elles occupent cette fonction pour la première fois.

Swiss Life n'est plus représentée au sein du nouveau conseil de fondation en raison du caractère partiellement autonome de la fondation. Antimo Perretta (président), Hans-Peter Conrad et Daniela Bruggmann ont donc quitté le conseil de fondation le 30 juin 2005. Robert Picard ne s'est pas représenté à l'élection pour raison d'âge. N'étant plus employé dans une entreprise affiliée à la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Ernst Steiner s'est également retiré du conseil.

Séances du conseil de fondation en 2005

La séance ordinaire du conseil de fondation a eu lieu le 3 juin 2005. L'assemblée constitutive du conseil de fondation nouvellement élu s'est tenue le 10 août 2005, en présence des nouveaux membres du conseil de fondation ainsi que de leurs suppléants. En raison de la nouvelle composition du conseil de fondation et des nombreuses questions d'actualité à traiter, une séance extraordinaire a été organisée le 24 novembre 2005, au cours de laquelle le nouveau contrat de gérance et le nouveau règlement d'organisation ont été adoptés. Les thèmes d'actualité suivants ont été débattus: assainissement des découverts et constitution de réserves de fluctuation ainsi que responsabilité des membres du conseil de fondation.

Marche des affaires

Taux d'intérêt minimal et taux de conversion

Les prestataires de solutions de prévoyance restent confrontés à de gros défis liés à l'environnement politico-économique. Le 2^e pilier et son système par capitalisation repose sur un financement solide et le principe de rentes garanties. Pour assurer la pérennité de ce système, certaines conditions doivent être remplies. Le taux d'intérêt minimal doit être fixé conformément aux conditions du marché et aux réalités économiques. En outre, le taux de conversion doit être abaissé à un niveau qui tienne compte de l'allongement de l'espérance de vie. Aujourd'hui, le taux de conversion LPP ne correspond pas à l'espérance de vie actuelle et future. Des mesures doivent donc être prises pour faire évoluer la situation: c'est pourquoi Swiss Life continue de participer activement aux débats concernant le taux d'intérêt minimal et le taux de conversion, dans l'intérêt de ses assurés.

Swiss GAAP RPC 26 et transparence

La 1^{re} révision de la LPP a entraîné de nombreux changements dans le 2^e pilier en termes de transparence. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life présente pour la première fois son rapport de gestion 2005 selon les prescriptions de la norme Swiss GAAP RPC 26. L'introduction des nouvelles réglementations en matière de transparence et de présentation des comptes a constitué un défi de taille pour la fondatrice. En appliquant la RPC 26, la fondation garantit le respect des nouvelles dispositions en matière de transparence dans la prévoyance professionnelle.

Mise en œuvre du 3^e paquet de la 1^{re} révision LPP

Les nouvelles dispositions d'ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Elles ont pour objectif de définir la notion de prévoyance professionnelle et de réglementer le rachat d'années d'assurance.

Pour la grande majorité des assurés, cela n'entraîne pas de conséquences notables. Ces dispositions concernent essentiellement le principe d'adéquation de la prévoyance (montant maximal des cotisations et des prestations) et celui d'assurance (prise en compte des risques vieillesse, décès et invalidité). Les adaptations apportées par voie d'ordonnance visent à distinguer la prévoyance professionnelle – assortie d'avantages fiscaux – de la prévoyance individuelle, afin de limiter les possibilités d'abus dictées uniquement par l'appât de gain fiscal. A l'avenir, les autorités de surveillance exerceront un contrôle strict des aspects fiscaux de la prévoyan-

ce professionnelle. La question de l'exonération fiscale, quant à elle, demeure du ressort des autorités fiscales.

Assainissement des découverts et constitution de réserves de fluctuation

Au début de l'année 2005, certaines œuvres de prévoyance avaient encore à faire face à des découverts et à la dissolution de leurs réserves de fluctuation. Les entrevues concernant le bilan menées chez les clients avaient pour objectif de sensibiliser ces derniers à la situation financière de leur œuvre de prévoyance et aux risques encourus, et d'engager les mesures nécessaires, le cas échéant.

En outre, les clients ont dû – fait nouveau – confirmer la réception du bilan par la signature de la commission de gestion et consigner par écrit les dispositions prises dans le but de combler le découvert et de constituer des réserves de fluctuation. Par ces mesures, nous répondons au besoin de transparence concernant la situation financière des œuvres de prévoyance assurées auprès de la fondation collective et nous conformons aux exigences de l'organe de révision et de l'autorité de surveillance. Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles dispositions s'appliquent aux œuvres de prévoyance présentant un découvert. En tant que fondation collective, nous sommes contraints de rendre régulièrement compte à l'autorité de surveillance de l'évolution des œuvres de prévoyance présentant un découvert et du controlling effectué par la gérante. Grâce aux mesures appliquées de façon systématique par les œuvres de prévoyance présentant un découvert et à l'évolution favorable des marchés des actions, de nombreuses œuvres de prévoyance ont pu résorber leur déficit. Ainsi, fin 2005, seules 44 œuvres de prévoyance présentaient encore un découvert ou ont dû prendre d'autres mesures pour atteindre le degré de couverture minimal requis de 100%.

Le nouveau système de gestion Amarta Swiss Life à l'œuvre

En 2005, les contrats d'assurance collective de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life ont été gérés avec ce nouveau système informatique pour la deuxième année consécutive. Pas étonnant donc que les collaborateurs du Service à la clientèle aient eu, l'année passée également, maille à partir avec les bogues de ce nouveau système. Les avantages de ce dernier sont toutefois évidents et les clients sont désormais familiarisés avec la nouvelle mise en page et les nouveaux documents ainsi établis.

Swiss Life Prisma, produit de placement dans des titres

En 2005, différentes tendances ont pu être identifiées. D'une part, l'intérêt pour les produits de placement dans des titres a de nouveau augmenté en raison de la bonne évolution boursière et des rendements attrayants. Cela a donné lieu à l'établissement de nombreuses offres, dont certaines ont débouché sur de nouvelles conclusions de contrats. D'autre part, certains clients – ayant retrouvé un degré de couverture de 100% après s'être battus pendant plusieurs années – ont décidé d'abandonner leur produit de placement dans des titres au profit d'une solution d'assurance complète de Swiss Life. On a ainsi enregistré une nouvelle consolidation des affaires. Certains clients sont arrivés à la conclusion, suite aux expériences faites en la matière, qu'un produit de placement dans des titres n'était pas la solution de prévoyance qui leur convenait.

Formation destinée aux membres des conseils de fondation et des commissions de gestion

Durant l'exercice de référence, les premières formations destinées aux membres des conseils de fondation et des commissions de gestion ainsi qu'à d'autres acteurs du 2^e pilier ont été assurées. Ces formations ont été offertes sous la forme de quatre modules et dispensées en trois langues. Elles ont suscité – et suscitent encore – un très grand intérêt. Devant ce succès, nous continuerons de proposer ces modules de formation et souhaitons ainsi nous positionner clairement sur le marché en tant qu'experts en prévoyance professionnelle, y compris en matière de formation.

Fondation de prévoyance en faveur des cadres et fondation de financement

Sous le titre «Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life» sont également regroupées la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life ainsi que l'ancienne Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire Swiss Life.

Au 31 décembre 2005, la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire Swiss Life disposait de provisions d'un montant de 3 732 786,22 francs. Toutefois, plus aucune entreprise n'est affiliée à cette fondation. Suite à la liquidation de cette dernière, un plan de répartition sera établi afin que ces provisions puissent être réparties, selon une clé de répartition définie, entre les œuvres de prévoyance des entreprises autrefois affiliées.

Informations relatives au marché

6

Contexte économique

Par rapport à l'année précédente, la reprise de la conjoncture s'est accélérée en 2005, d'autant que les économies du Japon et d'Europe continentale ont enfin pu afficher elles aussi des taux de croissance positifs. Après une faiblesse passagère au printemps, la relance de l'économie européenne s'est confirmée: même en Allemagne, le climat s'est nettement amélioré d'ici la fin de l'année, ainsi qu'en témoignent des enquêtes réalisées auprès des entreprises.

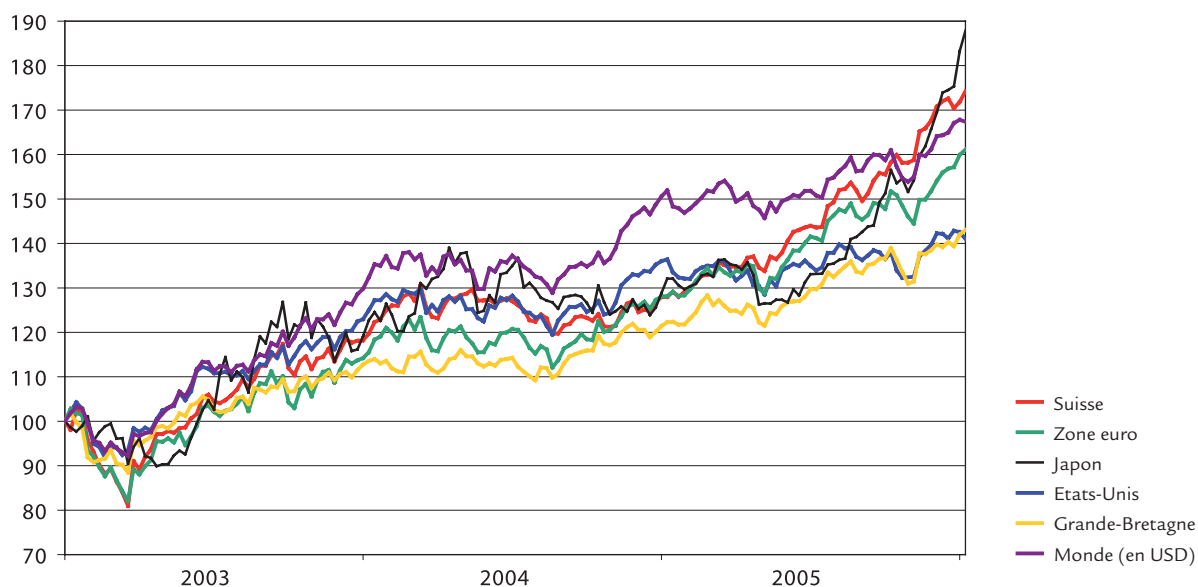
Outre la légère reprise de la demande intérieure, ce sont toujours les exportations de biens et de services qui permettent à l'Europe de participer, du moins en partie, au formidable essor économique observé dans d'autres régions. La situation n'est guère différente en Suisse. Après une longue traversée du désert, le secteur du tourisme semble enfin reprendre des couleurs. En raison de changements conceptuels dans la saisie statistique de la performance économique, la progression du produit intérieur brut suisse est sans doute légèrement surestimée. Mais tout semble indiquer que la reprise est désormais solidement ancrée. Par contre, le fait que le marché suisse du travail n'ait toujours pas répercuté ces signaux positifs est moins réjouissant. Grâce à la croissance régulière des capitaux sur le marché immobilier, les ménages américains ont continué d'alimenter le boom de la consommation durant l'exercice de référence. Des ouragans d'une extrême violence ont détruit une partie des infrastructures dans le sud des Etats-Unis, occasionnant des problèmes de capacités pour les raffineries de pétrole concentrées dans la région du Golfe. Cette situation a entraîné une flambée des prix de l'essence et du mazout au niveau du commerce de détail, mais le calme est revenu en fin d'année.

L'économie mondiale a donc terminé l'année 2005 en beauté. L'augmentation continue des prix des matières premières a aussi permis aux pays qui en sont producteurs de participer à cette embellie. Outre les évolutions cycliques positives, ce sont les tensions sur le front géopolitique qui ont dominé l'actualité. L'attentat perpétré par des terroristes islamistes dans les transports londoniens le 7 juillet 2005 n'a eu qu'un impact de courte durée sur les marchés financiers. A la fin de l'année, la menace persistante d'une propagation de la grippe aviaire et ses conséquences possibles sur la conjoncture mondiale ont retenu l'attention des décideurs politiques.

Evolution des marchés financiers

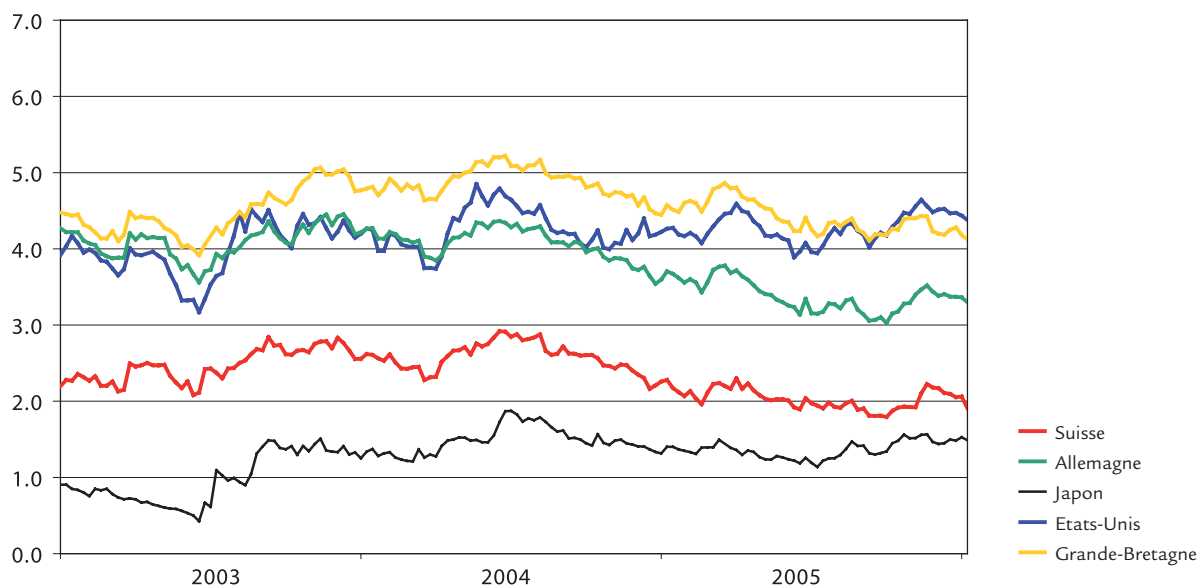
Actions

En 2005, les principaux indices des marchés des actions du Japon, de l'Union économique et monétaire européenne ainsi que de la Suisse ont profité de la dynamique économique conjoncturelle et ont gagné plus de 20%. La bourse américaine, en revanche, a enregistré une évolution décevante, l'indice S&P 500 affichant une progression à un chiffre seulement. Si, durant les deux années précédentes, l'envolée des marchés des actions a été principalement portée par les résultats solides des entreprises ayant assaini leurs bilans et par les dividendes qui ont ainsi pu être versés, la hausse en 2005 a été alimentée par les intenses activités d'acquisition ainsi que par la plus grande propension au risque des investisseurs.



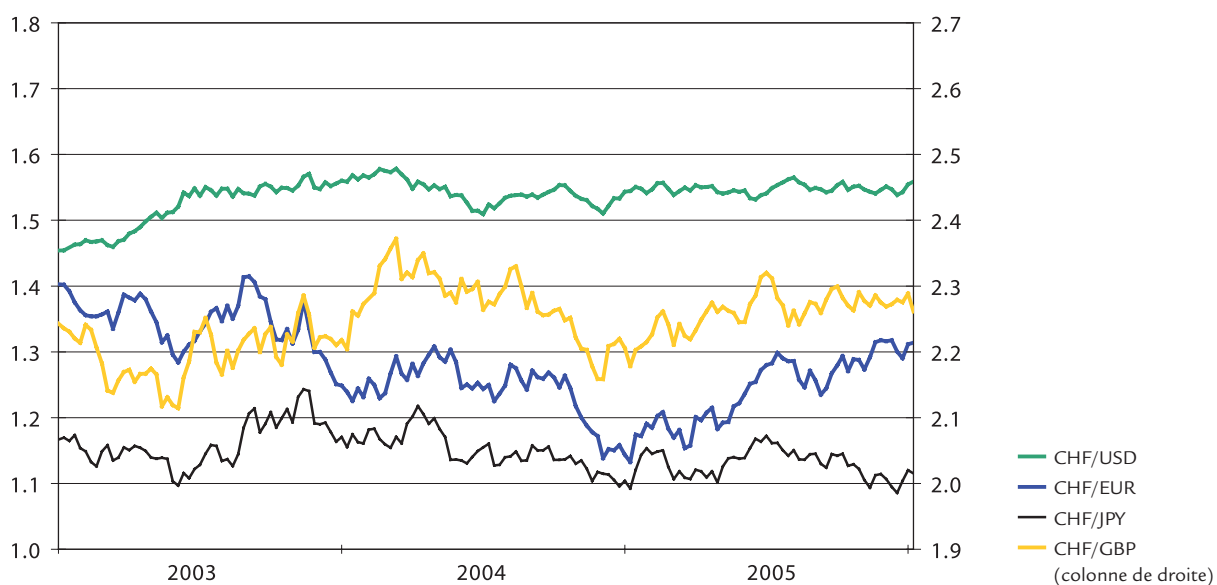
Intérêts

Une conjoncture économique favorable et la résurgence des craintes inflationnistes induites par l'augmentation des prix de l'énergie expliquent la politique monétaire plus restrictive adoptée par les principales économies. Ainsi, la Réserve fédérale américaine a poursuivi, tout au long de l'année, sa politique de hausse des taux, tandis que la Banque centrale européenne et la Banque nationale suisse n'ont à nouveau relevé leurs taux directeurs qu'en décembre. En comparaison historique, un phénomène plutôt inhabituel s'est produit l'année dernière: les taux d'intérêt à long terme n'ont pas progressé, malgré la relance de l'économie. En Suisse, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération s'est même replié, passant de 2,31 à 1,97%.



Monnaies

Contre toute attente, le dollar américain ne s'est pas déprécié en 2005. Sur l'ensemble de l'année, le différentiel d'intérêt avec l'euro et le franc suisse s'est creusé en faveur du billet vert en raison des relèvements répétés des taux directeurs par la Fed. Pour les investisseurs, ce paramètre a pesé plus lourd que le déficit de la balance des transactions courantes américaine et son impact négatif sur la devise nationale. Durant l'exercice de référence, la parité face à l'euro, qui revêt une plus grande importance pour l'industrie d'exportation suisse, a oscillé dans une fourchette étroite de 1,53 à 1,56.



Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

10

Bilan

En CHF	31.12.2005	31.12.2004
Actifs		
Liquidités	218 434 830	194 380 385
Créances envers les assurés	1 354 737	595 925
Créances envers les banques et les assurances	9 893 350	10 948 969
Autres créances	2 217 088	2 394 055
Créances envers les sociétés de l'employeur	10 454 577	17 831 103
Prêts à des employeurs	1 782 625	4 089 112
Total liquidités, créances et prêts	244 137 207	230 239 549
Titres	1 424 940 854	1 449 097 957
Total titres	1 424 940 854	1 449 097 957
Immeubles	0	1 110 000
Total immeubles	0	1 110 000
Total placements	1 669 078 060	1 680 447 506
Compte de régularisation actif	7 679 368	10 796 328
Total compte de régularisation actif	7 679 368	10 796 328
Total actifs	1 676 757 429	1 691 243 834

En CHF	Annexe	31.12.2005	31.12.2004
Passifs			
Prestations de libre passage et rentes		-21 103 799	-26 346 738
Banques et assurances		-1 035 548	- 939 424
Autres dettes		-5 058 841	-7 673 441
Total dettes		-27 198 187	-34 959 604
Compte de régularisation passif		-2 230 951	- 3 026 321
Total compte de régularisation passif		-2 230 951	- 3 026 321
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation d'utilisation	V.7	-25 372 180	-23 571 500
Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation	V.7	-3 773 576	- 6 331 338
Total réserve de contributions de l'employeur		-29 145 756	-29 902 839
Provisions non techniques		-20 791 688	-21 328 475
Total provisions non techniques		-20 791 688	-21 328 475
Capital de prévoyance assurés actifs	V.2	-1 220 815 174	- 1 306 131 442
Provisions techniques		- 113 895 225	- 123 826 771
Total capital de prévoyance et provisions techniques		-1 334 710 399	-1 429 958 212
Réserve de fluctuation de valeur	VI.2	-146 393 539	- 109 021 234
Total réserve de fluctuation de valeur		-146 393 539	- 109 021 234
Capital de la fondation		- 104 412	- 104 294
Fonds libres de l'oeuvre de prévoyance	V.8	-118 928 709	-78 895 914
Découvert de l'oeuvre de prévoyance	V.9	2 746 211	15 953 060
Total capital de la fondation, fonds libres et découvert		-116 286 909	-63 047 149
Excédent de charges / Excédent de produits		0¹⁾	0
Total passifs		-1 676 757 429	- 1 691 243 834

1) à la suite de l'utilisation du résultat, inclus la constitution d'éventuels fonds libres, v. compte économique

Compte de résultat

12

En CHF	2005	2004
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations des salariés	57 999 038	-
Cotisations de l'employeurs	76 311 318	-
Cotisations de tiers	1 386 661	-
Total cotisations	135 697 017	133 766 710
Primes uniques et rachats	9 206 298	3 358 445
Cotisations d'assainissement de l'employeur	1 891 615	0
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés	15 321	1 606 191
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	3 999 987	5 457 933
Subsides du fonds de garantie	337 213	845
Total cotisations et apports ordinaires et autres ¹	151 147 453	144 190 124
Prestations d'entrée		
Apports uniques de libre passage	62 131 470	56 347 119
Remboursements prélèvements anticipés pour la propriété du logement / divorce	309 208	288 951
Total des prestations d'entrée ²	62 440 678	56 636 069
Approvisionnement relatif aux prestations et versements anticipés ^{3 (1+2)}	213 588 131	200 826 194
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-16 621 197	-7 465 263
Rentes de survivants	-2 536 399	-1 180 956
Rentes d'invalidité	-6 289 805	-8 513 244
Prestations en capital à la retraite	-39 539 926	-68 303 613
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-1 501 581	-1 318 761
Total prestations réglementaires ⁴	-66 488 907	-86 781 837
Prestations extra-réglementaires ⁵	0	0
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-228 205 896	-98 030 409
Versements anticipés EPL/ divorce	-14 292 507	-17 369 060
Total des prestations de sortie ⁶	-242 498 404	-115 399 468
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés ^{7 (4+5+6)}	-308 987 311	-202 181 305

Compte de resultat (suite)

En CHF	2005	2004
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Dissolution capitaux de prévoyance assurés	290 499 719	253 087 397
Constitution capitaux de prévoyance assurés	-172 323 676	-233 596 972
Dissolution de provisions techniques	12 168 253	25 872 742
Constitution de provisions techniques	-8 189 615	-5 604 214
Rémunération du capital épargne	-28 247 447	-28 909 488
Dissolution de réserve de contributions de l'employeur	5 140 262	19 853 548
Constitution de réserve de contributions de l'employeur	-9 140 249	-25 285 737
Total dissolution/augmentation de capitaux 8	89 907 247	5 417 276
Produits de prestations d'assurance		
Prestations d'assurance	39 085 164	30 746 397
Parts aux bénéficiaires des assurances	2 374 275	500 579
Total des produits de prestations d'assurance 9	41 459 439	31 246 975
Charges d'assurance		
Libération paiement cotisation primes d'épargne	-4 321 596	-
Libération paiement cotisation primes de risque	-2 017 061	-
Primes de renchérissement	-1 103 009	-1 126 286
Primes de risque	-33 450 049	-42 667 816 1)
Prestations du fonds de rencherissement	-6 023 495	-12 854 466
Primes pour frais de gestion	-7 738 661	-
Apports uniques à l'assurance	-6 139 898	-8 806 071
Utilisation de la part aux bénéficiaires d'assurance	0	-69 432
Cotisations au fonds de garantie	-891 883	-205
Total des charges d'assurance 10	-61 685 652	-65 524 276
Résultat net de l'activité d'assurance 11 (3+7+8+9+10)	-25 718 146	-30 215 136
(Total des apports, des dépenses, des produits et charges d'assurance)		
Produits patrimoniaux des liquidités et prêts		
Produits des liquidités et compte courant	1 448 787	2 663 482
Intérêts sur créances compte courant employeurs	38 900	44 840
Intérêts sur prêts à employeur	3 932	16 060
Produits des titres		
Résultat net des titres	30 411 223	31 410 766
Résultat réalisé sur les titres	14 162 459	7 746 347
Bénéfice comptable sur les titres	95 500 350	21 260 325
Produits des immeubles		
Résultat immobilier	287 748	191 164
Total produits de la fortune 12	141 853 399	63 332 984

1) inclus primes pour frais de gestion

Compte de résultat (suite)

En CHF	2005	2004
Charges de la fortune liées aux dettes		
Charges d'intérêts pour autres dettes	-1 609 220	-4 135 307
Charges d'intérêts pour dettes envers les banques et les assurances	-1 111 381	-4 578 574
Charges d'intérêts réserve de contributions de l'employeur	- 383 193	- 84 374
Total des charges de la fortune liées aux dettes ¹³	-3 103 793	-8 798 255
Frais d'administration des placements ¹⁴	-1 522 872	-1 637 603
Total résultat net des placements ^{15 (12+13+14)}	137 226 734	52 897 126
Constitution/dissolution de provisions non techniques		
Dissolution de provisions non techniques	594 633	6 564 620
Constitution de provisions non techniques	- 69 064	- 169 949
Total constitution/dissolution de provisions non techniques ¹⁶	525 568	6 394 672
Autres produits		
Produits de prestations fournies	124 104	748 799
Autres produits	223 553	0
Total autres produits ¹⁷	347 657	748 799
Autres frais ¹⁸	0	- 92 498
Frais d'administration		
Frais d'administration	- 715 259	- 906 331
Total des frais d'administration ¹⁹	- 715 259	- 906 331
Résultat net des autres produits/frais ^{20 (16+17+18+19)}	157 966	6 144 642
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs ^{21 (11+15+20)}	111 666 555	28 826 632
Dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeurs		
Dissolution des réserves de fluctuation	11 340 168	85 894 421
Constitution des réserves de fluctuation	-54 913 450	-69 092 954
Total de la dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeurs ²²	-43 573 282	16 801 466
Excédent de produits constitution fonds libres / découvert ^{23 (21+22)}	68 093 273	45 628 098
Dissolution/constitution fonds libres		
Dissolution fonds libres	27 743 563	26 478 000
Constitution fonds libres	-84 272 860	-67 887 402
Diminution découvert	-11 762 247	-5 205 350
Augmentation découvert	198 270	986 654
Total dissolution/constitution fonds libres / découvert ²⁴	-68 093 273	-45 628 098
Excédent de charges / Excédent de produits ^{25 (23+24)}	- 0	- 0

Annexe aux comptes annuels 2005

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance enregistrée au sens de l'art. 80 ss CC. En application du règlement et des plans de prévoyance, elle protège les personnes assurées et leurs survivants des conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation réalise la prévoyance professionnelle pour les entreprises affiliées au moyen d'un plan d'assurance de base qui prévoit les prestations minimales prescrites par la LPP ainsi que des prestations subrogatoires.

I.2 Inscription au registre de la prévoyance professionnelle et fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est enregistrée conformément aux prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement C1 000 037) et est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 Indication de l'acte et règlements

Cette fondation a été créée par l'Union de Banques Suisses sous la dénomination «Sammelstiftung BVG der SBG», puis a été renommée en «Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life» le 1^{er} novembre 1998. L'acte de fondation actuel date du 27 janvier 2005 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Les règlements destinés aux œuvres de prévoyance affiliées sont établis sur une base individuelle.

Un règlement relatif aux provisions est en cours d'élaboration.

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La gestion paritaire prescrite par la LPP est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance et garantie par les obligations contractuelles correspondant à l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant. En outre, la parité est également respectée au niveau du conseil de fondation et l'indépendance de cet organe est garantie par son ouverture à des personnes extérieures à Swiss Life, société à l'origine de la fondation.

Membres du conseil de fondation

Durée du mandat: du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2009

Représentants des employeurs

Hans de Capitani, Rüschlikon ZH, président,
Wache AG, Zurich

Ursula Bachmann, Gockhausen ZH
Canon (Schweiz) AG, Dietlikon

Marc Hunziker, Adlikon ZH
Ineltro AG, Regensdorf

Michel Selogni, Biasca TI
Tenconi SA, Airolo

Représentants des salariés

Esther Sax, Bubendorf BL, vice-présidente
Chemoforma AG, Augst

Ruth Leiser, Uster ZH
Bamert AG, Uster

Kurt Rotzinger, Untersiggenthal AG
Umbricht AG, Turgi

Michael Wasescha, Bremgarten bei Bern BE
Länggass Druck AG, Bern

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux.

La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Daniela Bruggmann, Swiss Life, Zurich

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

LCP Libera SA, Zurich

Organe de révision

Ernst & Young SA, Zurich

Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2005, 307 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 371 l'année précédente), 69 contrats ayant été dissolus au cours de l'exercice de référence et 5 conclus.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2005	2004
Nombre de membres actifs	17 165	17 079
Nombre des bénéficiaires de rente	2 884	2 883
Nombre total de membres	20 049	19 962
<i>Moyenne de membres actifs par oeuvre de prévoyance</i>	<i>55,9</i>	<i>53,8</i>
<i>Nombre d'oeuvres de prévoyance</i>	<i>307</i>	<i>371</i>

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce dernier stipule également les obligations découlant des prescriptions de la LPP qui lient les parties. La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life sont dans tous les cas des assurances de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

La présentation des comptes de la fondation a été largement remaniée pour tenir compte des dispositions en matière de transparence prescrites par la 1^{re} révision de la LPP. Les comptes annuels donnent une «image fidèle de la situation financière» dans le sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Ils sont présentés pour la première fois conformément à ladite norme, dont l'application n'a pas nécessité la modification des principes d'évaluation.

Généralités Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués. La valeur du cours des actions de Swiss Life Holding est évaluée à 237,70 francs au 31 décembre 2005 (contre 165,50 francs au 31 décembre 2004).

Monnaies étrangères La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

Titres Les titres sont évalués à la valeur du marché.

Réserves de fluctuation de valeurs La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs est déterminée pour chaque œuvre de prévoyance sur la base de la stratégie de placement qu'elle applique.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques décès et invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 Evolution et rémunération de l'épargne

En CHF	2005	2004 ¹⁾
Etat du capital de prévoyance au 01.01.	1 306 131 442	1 239 551 754
<i>Cotisations d'épargne des salariés / employeur</i>	91 126 754	-
<i>Versements uniques et somme des cotisations employés</i>	8 686 607	-
<i>Versements uniques et somme des cotisations employeurs</i>	519 692	-
<i>Apports uniques de libre passage</i>	62 131 470	-
<i>Revenu du transfert des avoirs de vieillesse</i>	5 447 263	-
<i>Remboursements prélèvements anticipés pour la propriété du logement</i>	309 208	-
<i>Remboursements prélèvements anticipés pour le divorce</i>	0	-
<i>Allocation du fonds de garantie (financement de la prime d'épargne)</i>	330 656	-
<i>Constitution capital d'épargne des mesures spéciales</i>	184 190	-
<i>Constitution capital d'épargne des fonds libres</i>	3 628 162	-
<i>Rémunération du capital épargne</i>	28 247 447	-
<i>Correction cas d'invalidité</i>	- 834 933	-
Total des augmentations	199 776 514	-
<i>Prestations de libre passage en cas de sortie</i>	-94 349 745	-
<i>Prestations de libre passage en cas de résiliation de contrat</i>	-133 856 152	-
<i>Prestations en capital à la retraite</i>	-39 539 926	-
<i>Prestations en capital en cas de décès</i>	-3 054 452	-
<i>Versements anticipés EPL</i>	-11 047 605	-
<i>Versements anticipés divorce</i>	-3 244 902	-
Total des diminutions	-285 092 782	-
Etat du capital de prévoyance au 31.12.	1 220 815 174	1 306 131 442

1) Pour 2004 ces chiffres ne sont pas connus avec ce degré de détails; EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF	2005	2004
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	644 025 682	683 657 189

V.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert a contrôlé la fondation pour la dernière fois le 29 décembre 2005 (vérification au sens de l'art. 53 al. 2 LPP). Cet examen a consisté à vérifier:

- si les dispositions réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- si l'institution de prévoyance offre à tout moment la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- que des contrats d'assurance vie adéquats ont été conclus entre l'institution de prévoyance et Swiss Life pour tous les contrats d'affiliation des employeurs affiliés afin de couvrir les prestations réglementaires pour les risques décès et invalidité.

V.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué à tout le portefeuille. Des taux d'intérêt technique allant de 2,5 % à 3,5 % sont en vigueur en fonction des différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoire et surobligatoire ont été rémunérés, en 2005, au taux d'intérêt minimal LPP de 2,5 % (contre 2,25 % l'année précédente). Le tarif d'assurance collective et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés en 2005.

V.6 Degré de couverture

Le degré de couverture – compte tenu des réserves de contribution de l'employeur avec renonciation à l'utilisation – traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

(V.6)

	2005	2004 ¹⁾
Nombre oeuvre de prévoyance		
Degré de couverture	3	-
Degré de couverture entre 96 % et 99 %	11	-
Degré de couverture entre 100 % et 110 %	103	-
Degré de couverture entre 111 % et 120 %	86	-
Degré de couverture entre 121 % et 130 %	43	-
Degré de couverture plus élevé que 130 %	61	-
Totale nombre oeuvres de prévoyance	307	371

1) Pour 2004 ces chiffres ne sont pas connus avec ce degré de détails

V.7 Evolution des réserves de contribution de l'employeur

En CHF	2005	2004 ¹⁾
<i>RCE sans renonciation d'utilisation</i>	23 571 500	-
<i>RCE avec renonciation d'utilisation</i>	6 331 338	-
Etat réserve de contribution de l'employeur au 01.01.	29 902 839	41 027 161
<i>Versement de l'employeur au profit de la RCE</i>	3 999 987	-
<i>Charges d'intérêts de la RCE</i>	383 193	-
Total des augmentations	4 383 180	-
<i>Réduction pour paiement des primes</i>	-1 907 798	-
<i>Diminution due à résiliation de contrat</i>	-2 325 001	-
<i>Diminution au profit de la sous-couverture</i>	-354 965	-
<i>Diminution au profit des fonds libres</i>	-192 000	-
<i>Diminution au profit des réserves de fluctuation</i>	-360 499	-
Total des diminutions	-5 140 262	-
<i>RCE sans renonciation d'utilisation</i>	25 372 180	23 571 500
<i>RCE avec renonciation d'utilisation</i>	3 773 577	6 331 338
Etat réserve de contribution de l'employeur au 31.12.	29 145 757	29 902 839

1) Pour 2004 ces chiffres ne sont pas connus avec ce degré de détails
RCE = réserve de contribution de l'employeur

V.8 Evolution des fonds libres

En CHF	2005	2004 ¹⁾
Etat des fonds libres au 01.01.	78 895 914	56 588 496
<i>RCE: diminution au profit des fonds libres</i>	<i>192 000</i>	
<i>Mesure spéciales: diminution au profit des fonds libres</i>	<i>2 130 140</i>	
<i>Réserves de fluctuation: utilisation au profit des fonds libres</i>	<i>934 597</i>	
<i>Prestations réserves pour prestations extra-réglementaires</i>	<i>77 758</i>	
<i>Contribution de l'employeur aux fonds libres</i>	<i>1 386 918</i>	
<i>Transfert de fonds libres</i>	<i>15 321</i>	
<i>Constitution de fonds libres au moyen de prestations d'assurance</i>	<i>621 264</i>	
<i>Attribution aux fonds libres - clôture des comptes</i>	<i>60 176 114</i>	
<i>Correction due au transfert année précédente</i>	<i>2 242 247</i>	
Total des augmentations	67 776 358	
<i>Constitution avoir de vieillesse au moyen des fonds libres</i>	<i>-3 628 162</i>	
<i>Diminution pour paiement cotisations</i>	<i>- 500 608</i>	
<i>Diminution due à une résiliation de contrat</i>	<i>-10 913 633</i>	
<i>Diminution pour augmentation prestations</i>	<i>-10 452 704</i>	
<i>Diminution au profit des réserves fluctuation</i>	<i>- 2 591</i>	
<i>Dissolution des fonds libres - clôture des comptes</i>	<i>-2 245 866</i>	
Total des diminutions	-27 743 564	
Etat des fonds libres au 31.12.	118 928 709	78 895 914

1) Pour 2004 ces chiffres ne sont pas connus avec ce degré de détails
RCE = réserve de contribution de l'employeur

V.9 Evolution du découvert

en CHF	2005	2004 ¹⁾
Etat de la sous-couverture au 01.01	15 953 060	33 613 041
<i>Revenu moindre - Clôture annuelle</i>	<i>198 270</i>	
Total des augmentations	198 270	
<i>Cotisations d'assainissement employeur</i>	<i>- 147 304</i>	
<i>RCE: Diminution au profit de la sous-couverture</i>	<i>- 354 965</i>	
<i>MS: diminution au profit de la sous-couverture</i>	<i>- 23 307</i>	
<i>Versements</i>	<i>- 678 765</i>	
<i>Diminutions due à une résiliation de contrat</i>	<i>-1 264 600</i>	
<i>Versement pour financer la sous-couverture - clôture des comptes</i>	<i>-10 936 178</i>	
Total des diminutions	-13 405 119	
Etat de la sous-couverture au 31.12.	2 746 210	15 953 060

1) Pour 2004 ces chiffres ne sont pas connus avec ce degré de détails
RCE = réserve de contribution de l'employeur
MS = mesures spéciales

V.10 Résultat 2005, excédents liés aux risques et aux frais

Selon le compte d'exploitation 2005 de l'assurance collective de Swiss Life (disponible sur Internet à l'adresse www.swiss-life.ch/entreprises), les produits réalisés pour les contrats soumis au pourcentage minimum se chiffrent à 2,2 milliards de francs. Le taux de rétrocession s'élève à 93,7 %. Ainsi, la part attribuée aux contrats est largement supérieure au pourcentage minimum légal, fixé à 90 %. La réserve des excédents a enregistré une augmentation de 217 millions de francs, ce qui porte son solde à la fin 2005 à 247 millions de francs, dont 62 millions sont alloués aux contrats sous la forme de parts d'excédent et portés au crédit de chacune des œuvres de prévoyance au 1^{er} janvier 2006. La répartition détaillée de l'excédent sera communiquée individuellement aux clients.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Explications relatives aux placements dans le bilan de la fondation

Placements des œuvres de prévoyance

La fondation gère séparément les placements des œuvres de prévoyance. Pour la gestion de la fortune, elle a signé des contrats avec des banques et fondations de placement suisses renommées. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2. Si leur situation financière le permet, les œuvres de prévoyance peuvent mettre à profit de plus vastes possibilités de placement.

Placements de la fondation

Les capitaux de la fondation, qui sont pour l'essentiel ceux du fonds de compensation du renchérissement, sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

Evaluation des titres à la date de clôture du bilan

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Opérations sur instruments financiers dérivés

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif.

Extrait dépôt titres au 31 décembre 2005

Catégorie de placement	31.12.2005		31.12.2004
	En CHF*	en %	
Liquidités ¹	8 672 992	0,61%	4 004 257
Actions Swiss Life ²	1 054 913	0,07%	1 215 598
Fondation de placement Swiss Life			
Obligations suisses en CHF	51 874 955		46 896 428
Obligations étrangères en CHF	17 125 020		15 774 660
Obligations en monnaies étrangères Global	9 935 794		9 065 792
Actions suisses	18 083 175		14 173 335
Actions étrangères	18 648 661		18 568 570
LPP-Mix 15	34 067 809		35 173 033
LPP-Mix 25	210 692 827		221 981 072
LPP-Mix 35	71 693 078		73 308 551
LPP-Mix 45	59 998 443		43 334 225
Mix 60	0		8 745 460
Total fondation de placement Swiss Life ³	492 119 763	34,54%	487 021 126
Fondation de placement UBS			
Obligations suisses en CHF	62 053 774		73 703 555
Obligations étrangères en CHF	0		1 802 738
Obligations en EUR	6 462 019		5 651 346
Obligations en monnaies étrangères Global	7 336 124		10 236 430
Actions suisses	14 468 614		21 077 547
Actions Global	13 725 946		20 016 480
LPP Revenu	28 945 732		34 384 732
LPP Croissance	567 216 046		564 140 847
LPP Maxima	64 890 265		58 326 605
Total fondation de placement UBS ⁴	765 098 520	53,69%	789 340 280
Fonds immobilier UBS SIMA ⁵	1 393 865	0,10%	2 565 608
Fondation de placement CREDIT SUISSE			
Hypothèques suisses	4 054 880		4 062 080
Mixta-LPP 25	68 891 301		61 614 816
Mixta-LPP 35	67 167 505		84 869 919
Mixta-LPP 45	9 646 820		8 317 518
Total fondation de placement CREDIT SUISSE ⁶	149 760 506	10,51%	158 864 333
Fondation de placement Swisscanto LPP Universal ⁷	6 840 295	0,48%	6 086 756
Total placements collectifs ^{8 (3+4+5+6+7)}	1 415 212 949	99,32%	1 443 878 103
Total titres ^{9 (1+2+8)}	1 424 940 854	100,00%	1 449 097 958

VI.2 Evolution des réserves de fluctuation de valeurs

En CHF	2005	2004 ¹⁾
Etat des réserves de fluctuation au 01.01	109 021 234	168 981 279
<i>Versement de l'employeur au profit de la RF</i>	1 065 547	-
<i>RCE: diminution au profit des réserves de fluctuation</i>	360 499	-
<i>Fonds libres: diminution au profit des réserves de fluctuation</i>	2 591	-
<i>Versement réserves de fluctuation - clôture des comptes</i>	47 283 835	-
Total des augmentations	48 712 472	-
<i>Diminution due à une résiliation de contrat</i>	-5 458 725	-
<i>Diminution pour augmentation prestations</i>	- 84 299	-
<i>Diminution au profit des fonds libres</i>	- 934 597	-
<i>Diminution au profit du compte de paiement de cotisations</i>	- 86 447	-
<i>Dissolution des réserves de fluctuation - clôture des comptes</i>	-4 776 100	-
Total des diminutions	-11 340 168	-
Etat des réserves de fluctuation au 31.12.	146 393 538	109 021 234

1) Pour 2004 ces chiffres ne sont pas connus avec ce degré de détails
RCE = réserve de contribution de l'employeur

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste **Compte de régularisation actif** comprend les produits accumulés des placements collectifs qui n'ont pas encore été versés ou capitalisés.

Le poste **Compte de régularisation passif** comprend les prestations dues qui n'ont pas encore été versées.

VII.2 Mesures spéciales

En CHF	2005	2004 ¹⁾
Etat des mesures spéciales au 01.01.	24 946 206	34 998 982
<i>Constitution avoir de vieillesse provenant des mesures spéciales</i>	<i>- 184 190</i>	
<i>Diminution pour paiement cotisations</i>	<i>- 16 030</i>	
<i>Diminution due à une résiliation de contrat</i>	<i>-1 414 055</i>	
<i>Diminution pour augmentation prestations</i>	<i>-2 199 278</i>	
<i>Diminution au profit du découvert</i>	<i>- 23 307</i>	
<i>Diminution au profit des fonds libres</i>	<i>-2 130 140</i>	
<i>Diminution due à la correction année précédente</i>	<i>- 256</i>	
Total des diminutions	-5 967 256	
Etat des mesures spéciales au 31.12.	18 978 950	24 946 206

1) Pour 2004 ces chiffres ne sont pas connus avec ce degré de détails

VII.3 Explications relatives au compte d'exploitation

Le **Résultat net de l'activité d'assurance** est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Produits de prestations d'assurance et Charges d'assurance.

VII.4 Frais

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life. La fondation verse à cet effet des Management Fees définies par contrat. La part des frais de marketing et de publicité imputable à la fondation n'est donc pas identifiable.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX.1 Découvert 2005

Le découvert a été fortement réduit pour la troisième année consécutive depuis 2002, où il avait atteint son niveau le plus haut, avec 69,215 millions de francs. Grâce à l'amélioration de la situation sur les marchés des capitaux et aux mesures d'assainissement engagées, de nombreuses œuvres de prévoyance ont pu réduire, voire éliminer, leur découvert. Les intérêts obtenus et les gains sur titres permettent à nouveau de financer la rémunération des capitaux d'épargne au taux de 2,25 % fixé par la loi.

Nombre de contrats d'affiliation avec découvert au 31 décembre 2004	166
Nombre de contrats d'affiliation avec découvert au 31 décembre 2005	44
Découvert en milliers de francs au 31 décembre 2004	15 953
Découvert en milliers de francs au 31 décembre 2005	2 746

X Evénements survenus après la clôture du bilan

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est actuellement confrontée à une action en justice engagée par des œuvres de prévoyance anciennement affiliées, qui font valoir des prétentions supplémentaires.

Le règlement de cette action est en cours et la date du jugement n'est pas encore connue.

Zurich, le 1^{er} juin 2006

Swiss Life

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

H. de Capitani
Président

D. Bruggmann
Gérante

Rapport de l'organe de contrôle



■ Ernst & Young SA
Financial Services Insurance
Badenerstrasse 47
Case postale
CH-8022 Zurich

■ Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 42 70
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 1^{er} juin 2006

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse, incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Bruno Christen
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

Andreas Imbach
Expert-comptable diplômé

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Bilan

En CHF	31.12.2005	31.12.2004
Actifs		
Liquidités, créances et prêts		
Liquidités	1 209 765	1 911 320
Créances envers les banques et les assurances	0	1 720
Autres créances	1 582	10 384
Prêt à des employeurs	650 000	650 000
Total liquidités, créances et prêts	1 861 347	2 573 424
Titres	12 002 239	15 168 498
Total titres	12 002 239	15 168 498
Total placements	13 863 586	17 741 922
Compte de régularisation actif	33 612	76 663
Total actifs	13 897 198	17 818 585

En CHF	31.12.2005	31.12.2004
Passifs		
Banques et assurances	- 193 813	- 193 813
Autres dettes	0	- 9 597
Total dettes	- 193 813	- 203 410
Compte de régularisation passif	0	- 1 573
Total compte de régularisation passif	0	- 1 573
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation d'utilisation	-13 192 336	-17 103 920
Total réserve de contributions de l'employeur	-13 192 336	-17 103 920
Provisions non techniques	0	0
Total provisions non techniques	0	0
Provisions techniques	- 469 434	- 469 434
Total capital de prévoyance et provisions techniques	- 469 434	- 469 434
Réserve de fluctuation de valeur	0	0
Total réserve de fluctuation de valeur	0	0
Capital de la fondation	- 41 615	- 40 248
Total capital de la fondation, fonds libres et découvert	- 41 615	- 40 248
Excédent de charges / Excédent de produits	0	0
Total passifs	-13 897 198	-17 818 585

Compte de resultat

30

En CHF	2005	2004
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	2 454 695	726 043
Total cotisations et apports ordinaires et autres	2 454 695	726 043
Approvisionnement relatif aux prestations et versements anticipés	2 454 695	726 043
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	- 7 412	- 141 399
Total prestations réglementaires	- 7 412	- 141 399
Prestations extra-réglementaires	0	0
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 7 412	- 141 399
Dissolution/constitution des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Dissolution de réserve de contributions de l'employeur	7 318 393	2 718 861
Constitution de réserve de contributions de l'employeur	-10 724 954	-3 980 957
Total dissolution/constitution de capitaux	-3 406 561	-1 262 096
Résultat net de l'activité d'assurance	- 959 278	- 677 452
Produits des liquidités et prêts		
Produits des liquidités et compte courant	6 362	13 630
Intérêts sur prêt à l'employeur	19 500	19 500
Produits des titres		
Résultat net des titres	188 656	351 924
Résultat réalisé sur les titres	89 605	29 134
Bénéfice comptable sur les titres	676 879	293 316
Total produits de la fortune	981 002	707 504

En CHF	2005	2004
Charges de la fortune liées aux dettes		
Charges d'intérêts pour autres dettes	- 1 841	- 10 326
Charges d'intérêts pour dettes envers les banques et les assurances	- 62	- 1 199
Total des charges de la fortune liées aux dettes	- 1 903	- 11 525
Frais d'administration des placements	- 17 427	- 17 675
Résultat net des placements	961 672	678 304
Constitution/dissolution de provisions non techniques		
Dissolution de provisions non techniques	0	4 762
Total constitution/dissolution de provisions non techniques	0	4 762
Autres produits		
Produits des prestations fournies	- 1 257	0
Total autres produits	- 1 257	0
Autres frais	0	2 073
Frais d'administration		
Frais d'administration	- 1 137	- 1 788
Total des frais d'administration	- 1 137	- 1 788
Résultat net des autres produits/frais	- 2 394	5 047
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	0	5 899
Dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeurs		
Dissolution des réserves de fluctuation	0	3 405 031
Constitution des réserves de fluctuation	0	-3 410 930
Total de la dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeurs	0	- 5 899
Excédent de produits constitution fronds libres / découvert	0	0
Total dissolution/constitution fonds libres / découvert	0	0
Excédent de charges / Excédent de produits	0	0

Annexe aux comptes annuels 2005

32

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC. La fondation organise le financement de la prévoyance en faveur du personnel des entreprises qui lui sont affiliées.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation permet aux entreprises affiliées de gérer les réserves de contribution des employeurs et de prendre des mesures de prévoyance étendues et facultatives.

I.2 Inscription au registre de la prévoyance professionnelle

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC.

I.3 Indication de l'acte et règlements

La fondation de financement a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 9 janvier 1987.

Les règlements destinés aux œuvres de prévoyance affiliées sont établis sur une base individuelle.

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation est gérée par des collaboratrices et collaborateurs de Swiss Life qui, en règle générale, ne travaillent que pour la fondation, sur la base d'un contrat de gérance. Les locaux et les infrastructures techniques sont également mis à disposition par Swiss Life. Il existe des agences à Zurich et Lugano.

Membres du conseil de fondation

Antimo Perretta

Président du conseil de fondation, directeur, Swiss Life, Zurich

Daniela Bruggmann

Gérante, vice-directrice, Swiss Life, Zurich

Hans-Peter Conrad

Directeur, Swiss Life, Zurich

Droit de signature

Le président, la gérante ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Daniela Bruggmann; Swiss Life, Zurich

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich.

I.5 Organe de révision, autorité de surveillance

Organe de révision

Ernst & Young SA, Zurich

Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 Contrats d'affiliation

Au 31 décembre 2005, 12 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 14 l'année précédente), 2 contrats ayant été dissolus au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

La fondation de financement ne gère ni membres actifs ni bénéficiaires de rentes.

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Les obligations des parties découlant des prescriptions de la LPP y sont également stipulées.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

La présentation des comptes de la fondation a été largement remaniée pour tenir compte des dispositions en matière de transparence prescrites par la 1^{re} révision de la LPP. Les comptes annuels donnent une «image fidèle de la situation financière» dans le sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Ils sont présentés pour la première fois conformément à ladite norme, dont l'application n'a pas nécessité la modification des principes d'évaluation.

Généralités Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

Titres Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

L'objectif de la fondation de financement consiste exclusivement à placer les réserves de contribution des employeurs. Aucun risque actuariel n'est à couvrir et aucun degré de couverture n'est mentionné car elle n'a pas d'engagements actuariels.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Explications relatives aux placements dans le bilan de la fondation

Placements des œuvres de prévoyance

La fondation gère séparément les placements des œuvres de prévoyance. Pour la gestion de la fortune, elle a signé des contrats avec des banques et fondations de placement suisses renommées. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2.

Placements de la fondation

Les capitaux de la fondation sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

Evaluation des titres à la date de clôture du bilan

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Opérations sur instruments financiers dérivés

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif.

Extrait dépôt titres au 31 décembre 2005

Catégorie de placement	31.12.2005	Actuel	31.12.2004
	En CHF*	en %	
Valeur nominale CHF			
Obligations			
Obligations étrangères en CHF	0		316 350
Total obligations	0	0,00%	316 350
Placements collectifs			
Fondation de placement Swiss Life			
LPP-Mix 25	5 766 877		4 688 477
LPP-Mix 35	3 250 346		2 558 330
LPP-Mix 45	2 538 625		1 812 224
Mix 60	0		858 854
Total fondation de placement Swiss Life	11 555 847	96,28%	9 917 885
Fondation de placement UBS			
Obligations CHF Suisse	0		1 184 823
Obligations étrangères en CHF	0		748 847
Obligations en monnaies étrangères Global	0		460 457
Actions Suisse	0		1 056 365
Actions Global	0		766 161
LPP-Croissance	446 392		407 649
Total fondation de placement UBS	446 392	3,72%	4 624 302
Fonds immobilier UBS SIMA	0		309 960
Total fonds immobilier UBS SIMA	0	0,00%	309 960
Total placements collectifs	12 002 239	100,00%	14 852 147
Total titres	12 002 239	100,00%	15 168 497

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

35

Aucune

VIII. Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Aucune

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 1^{er} juin 2006

Swiss Life

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

A. Perretta

Président

D. Bruggmann

Gérante

Rapport de l'organe de contrôle



■ Ernst & Young SA
Financial Services Insurance
Badenerstrasse 47
Case postale
CH-8022 Zurich

■ Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 42 70
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 1^{er} juin 2006

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Bruno Christen
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

Andreas Imbach
Expert-comptable diplômé

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Illustrations: Swiss Life
Photos: Anita Affentranger, Zurich
Design: MetaDesign, Zurich
Production: Management Digital Data AG, Schlieren ZH
Impression: NZZ Fretz AG, Schlieren ZH
Copyright: reproduction, même partielle, autorisée qu'avec mention de la source. Envoi d'un tel exemplaire souhaité.

Le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life et de la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est publié en français, en allemand et en italien. La version allemande fait foi si des divergences apparaissent entre les traductions française et italienne et le texte original en allemand.

